



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ERSTEIN- ESPACE JEUNES DU PAYS D'ERSTEIN

4 rue Sainte-Anne - 67150 ERSTEIN

Tél Animateur : 03.90.29.95.12 – Tél Directeur: 03.88.98.29.01 - Port : 06.87.43.07.50

Fax : 03.88.21.10.86 - Courriel : [espace.jeunes@cc-pays-erstein.fr](mailto:espace.jeunes@cc-pays-erstein.fr)

## INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Nom de l'enfant : .....

Prénom de l'enfant : .....

Sexe :  M  F Ecole : .....Classe : .....

Date de naissance : ...../...../.....à .....

Assureur : .....N° Contrat : .....

Médecin traitant : .....

N° Sécurité Sociale : ..... CPAM de : .....

Régime alimentaire spécifique : .....

### Documents à joindre obligatoirement:

- Assurance responsabilité civile
- Photocopie du carnet de santé-vaccinations
- Brevet Natation

### Prestations familiales :

Non allocataire

Allocataire CAF : N° .....

MSA N° .....

Autre N° .....

Nage t-il :  oui  non

Autorisation de rentrer seul :  oui  non

Autorisation d'être filmé, pris en photo :  oui  non

---

Nom et Prénom du responsable légal : .....

PERE : Nom : .....

Prénom : .....

Né le : ...../...../.....

Adresse : .....

Ville : .....

Tél. Domicile : .....

Tél. Professionnel : .....Tél. Portable : .....

Email : .....

Profession : .....

MERE : Nom : .....

Prénom : .....

Née le : ...../...../.....

Adresse : .....

Ville : .....

Tél. Domicile : .....

Tél. Professionnel : .....Tél. Portable : .....

Email : .....

Profession : .....

---

Observations :

.....  
.....  
.....

Je soussigné(e) .....

Fait à ....., le : ...../...../.....

déclare exacts les renseignements notifiés ci-dessus  
et approuve le règlement intérieur situé au verso.

Signature

# Charte de Fonctionnement des structures de loisirs de l'Espace Jeunes du Pays d'Erstein

## **Charte de fonctionnement**

La présente charte de fonctionnement doit permettre à chacun de mieux appréhender le cadre réglementaire des structures de loisirs de l'Espace Jeunes du Pays d'Erstein.

Elle précise les responsabilités de chacun dans les différents temps et les différents espaces.

## **Projet éducatif du territoire et projet pédagogique**

Les structures de l'Espace Jeunes du Pays d'Erstein sont des lieux de loisirs et d'éducation.

Le fonctionnement et les objectifs pédagogiques sont déterminés par le projet éducatif du territoire et le projet pédagogique (à disposition des familles à l'Espace Jeunes et sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein : <http://www.cc-pays-erstein.fr>).

Le choix des activités, les projets d'animation, l'aménagement des espaces... seront discutés, négociés et réalisés avec les jeunes.

## **Structures**

Les structures de loisirs de l'Espace Jeunes englobent l'ensemble des entités éducatives déclarées en Accueil de Loisirs Sans Hébergement auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports ou ne faisant pas l'objet de déclaration particulière.

## **Inscriptions**

### ***En période extrascolaire (après les cours et le mercredi après-midi)***

L'inscription administrative se fait pour l'année scolaire (**cotisation 15€/an**).

### ***En période de vacances scolaires***

L'inscription administrative se fait pour une semaine d'activité, ensuite chaque activité choisie doit faire l'objet d'une inscription spécifique.

**En cas d'absences répétées et non excusées aux animations et afin de ne pas bloquer inutilement des places, l'équipe d'animation pourra annuler les inscriptions aux activités fortement demandées.**

## **Les horaires et les lieux**

### ***En période extrascolaire (après les cours et le mercredi après-midi)***

Ils sont définis dans le projet pédagogique annuel et indiqués dans les supports de communication (email, site internet, facebook)

### ***En période de vacances scolaires***

Ils sont définis dans le cadre de la programmation mise en place et précisés dans les supports de communication (plaquette vacances, site internet, facebook.)

## **Accueil et Animations**

### ***En période extrascolaire (après les cours et le mercredi après-midi)***

Les entrées et sorties des structures sont libres mais doivent faire l'objet d'un signalement auprès d'un animateur.

Au sein des structures et lors des activités, les jeunes sont sous la responsabilité de l'équipe d'animation. En dehors de ce cadre, les jeunes sont sous la responsabilité des parents.

### ***En période de vacances scolaires***

Les entrées et sorties des structures sont déterminées par les temps d'animation indiqués dans le programme. Les jeunes inscrits à une animation doivent rester pendant toute la durée de celle-ci.

### ***Accueil spécifique***

L'Espace Jeunes est entièrement disposé à accueillir, dans la mesure de ses capacités, les jeunes en situation de handicap.

Cet accueil particulier devra faire l'objet d'une préparation en amont avec les familles et l'équipe d'encadrement.

### ***Transport***

Dans le cadre des animations, l'équipe peut être amenée à covoiturer votre enfant sur la Communauté de Communes.

## **Public**

### ***Les jeunes***

Les structures de l'Espace Jeunes accueillent prioritairement les préadolescents et les adolescents (10-17 ans) de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein.

### ***Les parents***

Acteurs éducatifs majeurs, ils sont invités à rencontrer l'équipe lors de la première inscription et peuvent participer à certaines actions organisées par les structures. Pour procéder à l'inscription des jeunes, une autorisation parentale / fiche sanitaire devra être complétée et accompagnée de toutes les pièces justificatives ; la présente charte devra être obligatoirement approuvée et signée.

## **Attitude/Comportement**

La consommation de cigarette et d'alcool dans les structures et lors des animations est formellement interdite.

Les actes de violence (verbale, physique etc..) sont proscrits et pourront être sanctionnés et en fonction de leur gravité conduire au renvoi.

D'une manière générale le respect des biens et des personnes est indispensable à la vie en collectivité.